

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1376

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges privés - Subventions pour le transport des élèves vers les sites d'éducation physique et sportive (EPS) - Année 2014-2015

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1376**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges privés - Subventions pour le transport des élèves vers les sites d'éducation physique et sportive (EPS) - Année 2014-2015**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon a la possibilité de doter les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement en participant, notamment, au transport des élèves vers les sites d'éducation physique et sportive.

Dans la mesure où cette prise en charge ne porte que sur l'enseignement sportif obligatoire, les montants sollicités sont accordés sous réserve, notamment, que les transports concernent au maximum 2 niveaux de classe et dans la limite de 10 séances.

Les subventions attribuées par la Métropole sont versées au regard des dépenses effectivement réalisées, après contrôle des factures transmises par les collèges.

Le dispositif de prise en charge concerne actuellement 6 collèges privés.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le Conseil de la Métropole, par délibération n° 2015-0854 du 10 décembre 2015, avait attribué une participation financière à 3 de ces collèges privés, pour un montant total de 14 464,40 €.

Après étude des états transmis par 3 autres collèges privés, il est proposé de leur attribuer des subventions selon le détail suivant :

Collège	Commune	Montant sollicité (en €)	Montant proposé (en €)
La Favorite	Lyon 5°	15 758,38	10 760,00
Notre-Dame des Minimes	Lyon 5°	23 871,00	13 455,00
Fénelon	Lyon 6°	20 955,00	20 955,00
	Total	60 584,38	45 170,00

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 45 170 € aux 3 collèges privés ci-après pour le transport des élèves vers les sites d'éducation physique et sportive (EPS) au titre de l'année scolaire 2014-2015 :

- 10 760 € au profit du collège La Favorite à Lyon 5°,
- 13 455 € au profit du collège Notre-Dame des Minimes à Lyon 5°,
- 20 955 € au profit du collège Fénelon à Lyon 6°.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 221 - opération n° 0P34O3448A, pour un montant de 45 170 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.